



Communiqué de presse

Vendredi 12 juillet 2019

La Ville de Paris signe une Charte d'engagements réciproques avec les associations parisiennes

Votée lors du Conseil de Paris de juillet, cette Charte renforce le partenariat entre la Ville et les associations. Elle est une déclinaison locale de la charte nationale des engagements réciproques signée en 2014 par l'État, le Mouvement Associatif, les associations de collectivités locales (ARF, ADP, AMF) et le Réseau des territoires (RTES) avec le soutien du RNMA. Signée par Anne Hidalgo, Maire de Paris et Pauline Véron, Adjointe à la Maire de Paris et par des associations parisiennes, cette Charte est le résultat d'un travail collaboratif qui scelle des valeurs partagées et des engagements entre les différentes signataires.

Au terme d'un travail d'élaboration entamé depuis janvier, une cérémonie de signature de la Charte a été organisée ce jeudi 11 juillet à l'Hôtel de Ville en présence de Philippe Jahshan président du Mouvement associatif.

Cette Charte définit les engagements pris par la Ville de Paris pour renforcer l'accompagnement des associations dans leur développement et ceux pris par les acteurs associatifs pour une coopération durable avec la Ville de Paris. Il se situe dans la continuité des actions de la Ville relatives à la vie associative conduites depuis 2014.

Pendant sept mois, un comité associatif composé de 130 associations de tous secteurs et de toutes tailles a travaillé de concert avec la Ville de Paris pour établir les axes principaux de cette charte.

Des engagements réciproques

Les associations parisiennes sont une richesse inestimable pour Paris. Cette charte atteste de l'exigence réciproque des associations et de la Ville de Paris et de l'éthique partenariale.

La Ville s'engage à reconnaître la liberté associative et entre autres à :

- Adapter les modalités de financement au fonctionnement des associations
- Reconnaître le rôle incontournable des associations dans la construction de politiques publiques inclusives et durables.

En retour les associations s'engagent à :

- Fonder ses relations avec la Ville sur la transparence, la confiance et la réciprocité
- Défendre et faire vivre : inclusion, engagement citoyen, développement durable, égalité et laïcité.

Cette Charte concourt à la création de davantage de richesses sociales, culturelles et économiques à Paris, encouragée par un dialogue continu. Un Conseil Parisien des Associations sera mis en place pour assurer le suivi de la Charte et débattre de la vie associative à Paris.

Contact presse : 01.42.76.49.61 - presse@paris.fr